

BROCANTE

Ouvert aux particuliers
et aux professionnels

PRUNAY-LE-GILLON

**3
OCTOBRE**

TOURNOI de PETANQUE en doublette


**PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE**
pour le tournoi et
la restauration assise

10 H

Début du tournoi

Inscription obligatoire à l'avance par mail
à ppcpetanque@gmail.com
jusqu'au 30/09/2021. Places limitées

Fête foraine

Restauration sur place

Artisanat local

**Démonstration du Club de Gymnastique
de Prunay à 15h**



**PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE**
A PARTIR DE 12 ANS
SUR TOUTE LA MANIFESTATION



Manifestation organisée par la commission communale d'animations de Prunay-le-Gillon
Brocante organisée par l'Association des Parents d'Élèves,
le Football Club de Prunay, le Prunay Pétanque Club et la Gymnastique volontaire de Prunay
Renseignements Bric-à-brac au 07 83 14 42 62 ou ape.prunay@gmail.com



Brocante

Organisée par L'Association des Parents d'Élèves, le Football Club de Prunay, le Prunay Pétanque Club et la Gymnastique volontaire de Prunay

Pour tous renseignements ou inscriptions,
contacter le 07 83 14 42 62 ou ape.prunay@gmail.com

Bulletin de réservation d'un emplacement

cadre réservé à l'administration

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____
(Si vous souhaitez une confirmation de réservation)

Métrage souhaité : _____ x 2,50€ (le mètre linéaire) = _____ €

Règlement à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves de Prunay-le-Gillon

Remarque : _____
(Souhait d'un emplacement spécifique, de garder son véhicule...sous réserve d'acceptation)

RÈGLEMENT

1. Les présentes conditions font partie intégrante du contrat d'inscription et constituent la base juridique de participation ;
2. L'Association des Parents d'Élèves, le Football Club de Prunay, le Prunay Pétanque Club et la Gymnastique volontaire de Prunay sont les organisateurs de cette manifestation ;
3. Toute demande d'inscription doit être formulée avec le bulletin de réservation (complété, daté et signé) accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité (carte identité, permis de conduire, passeport) et du règlement ;
4. La Brocante est ouverte à tous les particuliers et professionnels. Seuls les organisateurs statuent sur l'admission ou le refus des participants (sans justification nécessaire) ;
5. L'exposant doit effectuer, le jour de la manifestation, le montage de son stand entre 7h00 et 9h00 et le démontage à partir de 18h00. L'exposant s'engage donc à recevoir le public de 09h00 à 18h00. Pendant cette période aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la manifestation ;
6. Seuls les organisateurs peuvent attribuer les emplacements aux exposants. Ces emplacements ne sont pas échangeables le jour de la manifestation. Les spécifications indiquées sur le bulletin de réservation ne sont pas garanties par les organisateurs ;
7. Chaque exposant doit disposer de son propre équipement pour présenter son stand ;
8. Les véhicules, restant dans l'enceinte de la vente, seront acceptés par les organisateurs en fonction de l'espace disponible. Toute demande lors de la réservation de garder son véhicule à côté de soi, n'est pas garantie ;
9. Les marchandises prohibées et les animaux vivants sont strictement interdits à la vente. Les objets à la vente sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, vol ou autres préjudices ;
10. Tous les exposants devront s'acquitter de la taxe d'inscription. Celle ci doit être payée au plus tard le jour de la mise en place du stand avant l'installation ;
11. Les exposants s'engagent à laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'à leur arrivée. Aucun déchet ne doit être laissé sur la voie publique. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant ;
12. Les organisateurs ne sont pas responsables des dommages causés par des tiers aux exposants ;
13. Les exposants répondront de tous dommages causés à autrui ;
14. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de compléter en tout temps les dispositions du présent règlement. Les organisateurs en informeront les exposants ;
15. Les informations et directives qui parviennent aux participants par les organisateurs, font partie intégrante du présent règlement.
16. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

17. LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Je certifie avoir lu le règlement et m'engage à le respecter. Je joins obligatoirement à mon bulletin le règlement et une photocopie lisible de ma pièce d'identité.

Le (date) _____

Lu et approuvé - signature

**Déposez votre réservation complète dans la boîte aux lettres de l'APE
(à l'école - 27 grande rue) en mentionnant sur l'enveloppe « APE – Brocante »**